

central indique que le système d'agrément actuel sera supprimé et remplacé par un système de recommandation. Cette mesure devrait permettre de lever le point de blocage de 2011 que vous avez évoqué.

J'aimerais citer quatre initiatives relatives aux *serious games* portées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit soutenues financièrement, soit commandées par des institutions publiques, au bénéfice des citoyens.

Je précise au passage que certains jeux pourraient déjà ne plus être disponibles, car ils ont une durée de vie courte, ce qui est typique du secteur. Le premier jeu est «*POverty is Not A Game*», abrégé en «*PONG*», et a été réalisé dans le cadre d'un projet européen. Le deuxième est «*Master F.I.N.D.*», commandé par *Child Focus* en vue d'éduquer les jeunes aux réseaux sociaux. Le troisième est «*InfinITY*», commandé par Evoliris, le centre bruxellois de référence des technologies de l'information et de la communication (TIC), afin de sensibiliser les élèves du secondaire aux métiers de l'*information technology (IT)*. Enfin, «*Neurodyssée*» a été commandé par l'Union européenne pour apporter aux jeunes une meilleure connaissance de l'Europe.

Je souligne également les collaborations constructives que nous menons avec les Régions dans le domaine du numérique, notamment les initiatives de l'Agence du numérique «*Digital Wallonia*» et les initiatives bruxelloises de la secrétaire d'État Bianca Debaets, que je rencontrerai la semaine prochaine afin de discuter de ce sujet.

**Mme Valérie De Bue (MR).** – Il s'agit d'un secteur méconnu sur lequel je me suis quelque peu documentée. En 2011, la prudence était de mise. Une politique des petits pas était compréhensible. Toutefois, un certain nombre de pays ont déjà étudié la question. La Belgique n'était même pas concernée par l'étude de 2009 que j'ai évoquée. Je me réjouis donc que, petit à petit, nous nous imprégnions de ces nouvelles méthodes, même si ça reste encore à l'état d'expérience. Le remplacement des agréments par des recommandations serait une bonne étape. Aujourd'hui, il faudrait profiter de la dynamique du Pacte pour être à la pointe dans les outils de ce type qui semblent satisfaire un grand nombre d'acteurs.

#### **4.21 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Action en justice des professeurs d'académie (ESAHR)»**

**Mme Caroline Persoons (DéFI).** – À intervalles réguliers, nous essayons de poser des questions sur la discrimination salariale dont sont victimes les professeurs d'académie qui enseignent dans une fonction dont le titre requis est assimilé à un master et qui perçoivent une rémunération

équivalente à celle de bachelier. Cette perte salariale peut représenter jusqu'à 300 euros nets par mois. Il a été porté à ma connaissance que la Fédération a récemment été assignée en justice par l'ASBL ESAHR (Enseignement secondaire artistique à horaire réduit), qui a été créée par des professeurs dans le but d'obtenir une reconnaissance salariale pour ces professeurs. Confirmez-vous cette information, Madame la Ministre? Vous aviez précisé, en octobre dernier, que vous aviez demandé une note juridique au sujet de cette discrimination salariale. L'avez-vous reçue et où en est ce dossier?

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l'Éducation. – Je vous confirme la réception d'un courrier récent venant d'un bureau d'avocats, au nom d'un collectif de professeurs d'académie. Je me suis déjà exprimée sur cette revendication et j'ai rappelé la réglementation à cet égard. L'ESAHR dispose d'un décret spécifique qui énumère les titres disciplinaires et pédagogiques de chaque fonction, avec le principe d'une échelle barémique unique pour toute fonction de recrutement.

Ce point est également inscrit dans les accords sectoriels de 2017 et doit faire l'objet d'une analyse qui prend en compte trois éléments. Le premier porte sur la législation actuelle, les spécificités de cet enseignement et le lien avec le supérieur artistique. Le deuxième concerne une réflexion pédagogique qui évalue les formations jugées adéquates pour tel public, telle discipline, telle filière et tels objectifs. Le troisième réside dans l'impact budgétaire estimé à plus de 10 millions d'euros, ce qui, vu le contexte budgétaire, est un élément non négligeable. Je reste évidemment sensible à cette problématique. À ce stade, je ne peux pas me prononcer sur ce qui ressortira de l'analyse et sur les décisions qui pourraient en découler. En tout cas, ce n'est pas un dossier sur lequel on s'est assis.

**Mme Caroline Persoons (DéFI).** – Je vous remercie déjà pour ces éléments, Madame la Ministre. La fois dernière, vous aviez parlé d'une note juridique demandée par vos services.

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l'Éducation. – C'est précisément cela qui est en cours, mais on n'analyse pas que l'aspect juridique.

**Mme Caroline Persoons (DéFI).** – Je comprends. Même si l'on ne saurait sous-estimer l'impact budgétaire de cette demande, soulignons que la non-discrimination salariale et le respect des diplômes exigés constituent la base du respect des enseignants. De la part des professeurs d'académie – une académie qui, du reste, rencontre de plus en plus de succès –, cette demande est, à mon sens, tout à fait légitime.

(*Mme Caroline Persoons prend la présidence*)